

Positions de l'IFAC sur le service civique

Les principes :

Fort de son expérience dans le cadre du service civil volontaire, l'IFAC souhaite la mise en place d'un service civique volontaire dont la finalité réside sur 2 valeurs essentielles :

- l'engagement
- l'intérêt général

Ce dispositif porté par l'Etat devra être accessible à tous.

Pour ce faire, l'Etat se donnera les moyens d'une communication efficace afin que toute personne susceptible d'intégrer le dispositif ait eu l'information.

Le cadre :

L'IFAC souhaite un service civique long et non fractionné d'une durée de 9 à 12 mois pour une présence hebdomadaire de 10 à 15 heures afin de permettre à tout jeune, âgé de 16 à 25 ans d'intégrer le dispositif sans être un frein à la poursuite d'un cursus de formation (scolaire, universitaire, etc.)

L'organisation et le financement :

L'IFAC propose que l'organisation de ce dispositif soit portée entièrement (organisation et financement) par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative afin de permettre à chacun des partenaires de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Le financement de cette mesure doit impliquer toutes les parties prenantes à savoir :

- L'état pour 50% du coût
- les collectivités locales, les établissements publics et/ou les associations pour 50%

Concernant l'indemnisation de la personne et au regard des contraintes budgétaires, l'IFAC propose une indemnité de :

300 euros/mois pour une mission mensuelle de 40 heures
450 euros/mois pour une mission mensuelle de 60 heures

L'IFAC reste réservé quant à d'éventuelles cotisations retraites qui ne répondent pas à une revendication des jeunes.

Les activités :

L'IFAC estime que le cadre général des activités doit être fixé par le Ministère de tutelle.

Toutefois, il serait souhaitable, vu l'intérêt général des missions à effectuer, que d'autres ministères puissent abonder financièrement au dispositif et définir des missions d'intérêt général en rapport avec leurs propres compétences.

La dimension européenne des missions doit être autorisée.

L'attractivité du projet :

Le Service Civique sera attractif pour le jeune si il est :

- source d'épanouissement
- universel
- formateur
- valorisé

Le Service Civique sera attractif pour les collectivités locales ou les associations si il est :

- simple d'accès
- simple dans sa gestion
- suffisamment encadré mais suffisamment souple pour que les missions puissent être adaptées au contexte local.